

Affaires juridiques

CLR/n°14-269

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 3 novembre 2014**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
Mme Anita Quenette, adjointe au chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Laurent Brunereau ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Sarah Lefevre ; Mme Claude Ophèle ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Caroline Rabelle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Florence Alazard à Mme Claude Ophèle ;
M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;
M. Marc Desmet à M. Jean-Marc Houpert ;
M. Matthieu Michy à M. Victor Perot-Guillaume.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Franck Estay, vice-président délégué chargé des technologies de l'information et de la communication ; Mme Coralie Martin, vice-présidente étudiante du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; Mme Sylvie Marchand, directrice des technologies de l'information et de la communication ; M. Frédéric Laury, responsable de la politique de sécurité des systèmes d'information ; Mme Catherine Martinez, directrice du CLOUS de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 29 septembre 2014

Compte tenu des modifications importantes demandées par M. Wolf, l'approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2014 est reportée à la prochaine séance du conseil.

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Politique des technologies de l'information et de la communication

M Estay présente la politique numérique de l'université. Celle-ci s'articule autour de 4 axes :

- le pilotage ;
- les infrastructures ;
- le système d'information ;
- les services numériques et les usages.

Le pilotage est en forte évolution, car le schéma directeur numérique date de 2010 et doit être adapté. Toutefois cette adaptation doit se faire dans le cadre de la future COMUE, qui sera dotée d'un schéma directeur au niveau de la COMUE. Il convient également de développer nos partenariats au niveau du territoire, avec les acteurs économiques, mais également avec les autres établissements de la COMUE. Enfin, nous devons nous organiser pour répondre aux appels à projets.

Les infrastructures sont un volet majeur de l'activité de la DTIC. Il s'agit de compléter par tranche annuelle la couverture wi-fi, de poursuivre la connexion des locaux, de déployer le nouveau marché réseau et de compléter l'axe fibre Blois/Bourges. S'agissant de la téléphonie, l'année 2015 sera consacrée à la préparation du nouveau marché, en cherchant notamment à fiabiliser le réseau téléphonique. Concernant les infrastructures système il s'agit d'augmenter l'utilisation du Data center qui reste sous-utilisé. A titre d'exemple, sa capacité de stockage est de 140 To et nous n'en utilisons que 83. Quant à sa capacité de sauvegarde, nous n'utilisons que 150 To alors qu'il a une capacité de 200 To.

Concernant le système d'information, il s'agit d'avoir une nouvelle approche, en partant de l'identification des fonctions à gérer et à piloter, en modélisant ensuite les processus métiers et, après ce travail de réflexion, de proposer la solution informatique adaptée et l'organisation la plus efficiente possible. Des évolutions sont attendues dans le domaine de la PSSI (politique de sécurité des systèmes d'information) ou encore de production pédagogique.

S'agissant des services numériques et des usages, Franck Estay présente les 17 projets reçus par la DTIC. Il va de soi qu'un choix devra être fait en fonction des capacités du service à absorber ces projets.

Mme Marchand et M.Laury, chef de projet PSSI, rappellent les objectifs de la PSSI :

- améliorer le niveau de sécurité du système d'information ;
- être conforme aux exigences réglementaires.

La mise en œuvre de la PSSI a nécessité l'élaboration d'un document de référence qui énonce les règles opérationnelles de sécurité. Ces règles ont été déclinées à titre prioritaire dans trois domaines :

- gestion ;
- pédagogie ;
- recherche.

Cette politique doit contribuer à assurer la continuité des activités métiers et prévenir la fuite d'informations sensibles. Elle s'adresse à l'ensemble des agents de l'université, et tout particulièrement aux autorités hiérarchiques, qui sont responsables de la sécurité des informations traitées au sein de leurs services, ainsi qu'aux personnes chargées de la sécurité et de l'exploitation des systèmes d'information.

Enfin, la PSSI a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions, sur trois ans, qui décline la politique de sécurité en une quarantaine d'objectifs à atteindre et à la mise en place de règles permettant de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés.

M. Houpert s'inquiète de la confusion qui semble parfois s'instaurer entre les orientations politiques de l'université et ce qui ressort du système informatique.

M. le Président souligne que les outils sont au service de la politique, ils ne la dictent pas. Ce sera le même raisonnement au niveau de la COMUE.

Mme Bénard souhaite que la politique informatique soit strictement subordonnée à la politique de l'université.

M. le Président rappelle que la politique est déterminée par le comité de pilotage stratégique et que le vice-président délégué est chargé de son application.

2 – Budget 2015 – répartition des masses

M. Roncin présente la répartition des masses (cf. P. J.), préfiguration du budget 2015. Il faut rappeler que cette répartition des masses ne concerne que la seule dotation globale de fonctionnement (DGF), majorée des ressources propres (droits d'inscription, formation continue), mais sans les crédits de la recherche.

Même si notre dotation pour l'an prochain n'est pas connue, le contexte budgétaire national n'est pas favorable à une augmentation de notre DGF. Le projet de répartition des masses laisse donc peu de marges de manœuvre.

Les recettes sont constituées, pour l'essentiel, par la DGF, les droits d'inscription et des recettes diverses. Le montant de notre DGF était pour 2014 de 153 M €. Il devrait progresser de 600 000 € en 2015. Il s'agit pour l'essentiel de la prise en compte en année pleine de la création de 16 emplois en septembre 2014 et d'une meilleure compensation des boursiers (les boursiers ne paient pas de droits d'inscription, mais ce manque à gagner est partiellement compensé par l'Etat). Les recettes liées à la valorisation de la recherche progresseront de 165 000 € parce que les frais forfaitaires de gestion vont passer de 15 à 20 %. En ajoutant la dotation de l'Etat, les droits d'inscription et les autres ressources, le montant total des recettes est évalué à 158,6 M €.

Concernant les dépenses, le plus gros poste reste la masse salariale, qui s'établit à 141,6 M € contre 138,6 M € en 2014. Cette augmentation s'explique par l'effet de l'augmentation naturelle des rémunérations (GVT), mais également par une prévision insuffisante de ce poste en 2014 ; il faut souligner que la prévision est difficile faute d'un outil adapté pour calculer le GVT. Les dépenses de fonctionnement incompressibles (chauffage, électricité, ménage, maintenance immobilière) s'établissent à 6,65 M €. Les dépenses communes s'établissent à 6,64 M € (dépenses communes, TIC, FSDIE...). Enfin, le budget des composantes s'établit à 3,5 M €. Au total, le montant des dépenses s'établit à 158,4 M €.

Si on compare les dépenses (158,4 M €) aux recettes (158,6 M €), il reste à répartir 200 000 €, dont 120 000 € au titre du développement durable et 80 000 € pour la participation de l'établissement au fonctionnement de l'Espé.

Pour dégager de nouvelles marges de manœuvre, la commission des moyens a proposé de conserver 15 % des crédits de fonctionnement des composantes (500 000 €) pour faire face aux dépenses imprévues et de prélever sur le fond de roulement 500 000 € qui seront redistribués aux composantes pour des opérations d'investissement.

Le conseil d'administration décide de donner la possibilité aux composantes de financer des projets d'investissement dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens. Ces projets porteront sur des actions en pédagogie, fléchées sur les axes stratégiques de l'établissement. Ils seront financés sur l'enveloppe de 500 000 € prélevés sur le fonds de roulement. Un financement complémentaire pourrait être apporté si le compte de résultats 2014 s'avérait positif.

Le conseil approuve le projet de répartition des masses pour le budget 2015 par 21 voix pour et 1 abstention.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

Statuts de la COMUE.

M. le Président indique que le projet de statuts de la COMUE a été approuvé par le conseil d'administration de l'université de Poitiers par 17 voix pour et 11 voix contre. Ce projet de statuts a donc été transmis au ministère.

Affaires financières

1 – Budget rectificatif n°2 de 2014

M. Dailloux présente le budget rectificatif (BR) n°2 (cf. P. J.). Il s'agit d'un budget d'ajustement puisque la variation par rapport au budget primitif et au BR n°1 n'est que de 65 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 780 000 €, alors que les recettes progressent de 2,8 M €. Toutefois il faut noter un ajustement sur la masse salariale, qui augmente de 1,28 M € pour les rémunérations des titulaires, augmentation compensée par une baisse de 1,37 M € de la masse salariale recherche.

Pour la section d'investissement, les dépenses sont en baisse de 845 000 € et les recettes de 771 000 €.

Ce BR n°2 se traduit par un résultat positif de 2 M €. Toutefois, si on cumule avec le budget initial et le BR n°1, le résultat reste négatif de 1,4 M €. Notre capacité d'autofinancement, donc à investir, redevient positive à 2,9 M €. Le prélèvement sur fonds de roulement n'est plus que de 2,5 M € après le BR n°2, soit 37 jours de dépenses de fonctionnement.

Même si globalement ce BR n°2 est positif, il faut noter qu'il intègre une recette exceptionnelle non pérenne de 2 M € sur la TVA recherche. Sans cet apport, qui ne se renouvellera pas à l'avenir, notre capacité d'autofinancement n'aurait été que de 850 000 €. Enfin, même si le résultat s'améliore, il reste négatif à l'issue de ce BR n°2.

La majorité de ses membres étant présente en séance, le conseil approuve le BR n°2 de 2014 par 21 voix pour et 1 abstention.

2 – Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- le tarif du DU droit français à Lodz et du DIU « expertise psychiatrique » ;
- des admissions en non-valeur pour un total de 24 270,68 €.
- l'approbation d'un don de 20 000 € de l'Association CANCEM ;
- un amendement au tarif de l'université du temps libre ;
- la fixation à 1 500 € du seuil au-delà duquel un matériel doit obligatoirement être inscrit à l'inventaire, sauf obligation contraire fixée par le financeur
- une réorganisation du Service universitaire de formation continue.

En réponse à M. Houpert, M. Wolf indique qu'un pôle commun de formation continue va être mis en place sur le site Tanneurs et qu'une étude est en cours pour y associer le CESR.

Le conseil approuve par 21 voix pour et 1 abstention les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Ressources humaines

1 – Utilisation des emplois de personnel BIATSS vacants pour l'année universitaire 2015-2016

M. le Président souligne que les propositions présentées ont été établies dans la perspective d'une masse salariale stable.

M. Gabette présente l'utilisation des postes vacants (cf. P. J.), qui a été préparée avec les composantes et les services.

Sur la totalité des emplois de titulaires vacants ou susceptibles de l'être, 26 ne seront pas publiés et serviront à maintenir des contractuels. 2 emplois seront réservés pour accueillir des personnels en détachement et 3 emplois seront réservés pour des mutations.

S'agissant des concours, 3 emplois sont ouverts au concours externe (1 en catégorie A et 2 en catégorie B) et 6 emplois sont ouverts au concours interne (4 en catégorie A et 2 en catégorie B). Enfin, 4 emplois sont ouverts au recrutement sans concours.

Concernant les emplois Sauvadet, dispositif qui nous oblige à titulariser des contractuels, 7 emplois seront réservés pour la mise en œuvre de ce dispositif (1 en catégorie A, 4 en catégorie B et 2 en catégorie C).

Enfin, 1 emploi est réservé pour accueillir un jeune de moins de 25 ans sans formation (PACTE), 1 emploi est réservé pour un contrat d'avenir. 1 emploi est réservé pour recruter un travailleur handicapé.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions d'utilisation des emplois de personnel BIATSS vacants pour l'année universitaire 2015-2016.

2 – Concessions de logement pour l'année universitaire 2014-2015

M. Gabette rappelle qu'il est réglementaire de faire approuver chaque année la liste des concessions de logement (cf. P. J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité les concessions de logement pour l'année universitaire 2014-2015.

3 – Décharge de service attribuée aux maîtres de conférences primo arrivants

M. le Président rappelle que le conseil d'administration avait adopté le principe d'attribuer une décharge de service de 48 heures TD aux maîtres de conférences recrutés pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Le bilan de ce dispositif est mitigé, dans notre université comme dans les autres établissements, puisqu'on constate qu'environ 30 % des bénéficiaires potentiels ne prennent pas ces décharges, soit parce que les charges de service dans leur discipline ne leur en laissent pas la possibilité, soit parce qu'ils souhaitent pouvoir assurer des heures complémentaires, ce qui est incompatible avec une décharge. Il est proposé de réduire la décharge de 48 heures à 32 heures TD maximum modulables.

Le Conseil approuve par 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions les nouvelles dispositions relatives à la décharge de service des maîtres de conférences primo arrivants.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

M. Lesigne présente les comptes rendus (cf. P.J.) de la commission recherche (CR).

1 – Compte rendu de la Commission de la recherche du 23 septembre 2014

La CR a été informée :

- sur la politique internationale ;
- sur l'avancement du projet Isite ;
- sur les statuts de la future COMUE ;
- sur le contrat d'établissement 2018-2022 ;
- sur la convention avec la ville de Tours ;
- sur le guichet unique pour les doctorants.

La CR a désigné :

- un représentant au conseil de la documentation ;
- deux membres de sa commission permanente.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 23 septembre 2014.

2 – Compte rendu de la Commission de la recherche du 14 octobre 2014

La CR a été informée :

- sur l'avancement du projet Isite ;
- sur le projet de fusion entre le LIFO d'Orléans et le Laboratoire d'informatique de Tours ;
- sur le volet « recherche » du contrat de plan Etat-Région ;
- sur la campagne de délégation CNRS pour 2015-2016.

La CR a approuvé :

- la mise en place de la commission consultative des doctorants contractuels ;
- les dispositions relatives à l'attribution des doctorats *honoris causa* ;
- les dispositions relatives à l'attribution de l'éméritat ;
- les dispositions relatives à la suppression de la mention « félicitations du jury » dans les écoles doctorales SST ;
- la répartition des subventions pour l'appel à projet « colloques 2015 » ;
- la proposition de budget 2015 pour la recherche ;
- l'utilisation du préciput ANR pour l'année 2013
- la convention avec l'Ecole française d'Athènes ;
- la convention internationale avec l'Université Mouloud-Mammeri Tizi-Ouzou (Algérie).

M. le Président apporte des précisions sur l'Isite. Les projets doivent porter sur une reconnaissance académique déjà forte et apporter de nouveaux potentiels de développement. Il rappelle que les projets d'Isite doivent également faire apparaître les besoins en formation. Ils doivent enfin intégrer des partenaires académiques (CNRS, INSERM, INRA,...) et des partenaires économiques.

Un débat s'instaure sur la mention « félicitations du jury ». Il n'y a pas d'accord sur l'opportunité de supprimer cette mention, surtout que le doctorat sera bientôt de la compétence de la COMUE. De plus, il existe un doute sérieux sur la légalité de la proposition de la commission recherche.

M. le Président suggère tout simplement la suppression de toutes les mentions afin de respecter la réglementation.

M. Lesigne propose de distinguer l'excellence en créant quelques prix de thèse.

Mme Cornu-Bernot fait observer que la convention avec l'Université de Tizi-Ouzou n'a pas été examinée par le conseil de l'UFR arts et sciences humaines.

M. le Président précise que la décision du conseil d'administration sera prise sous réserve de l'accord du conseil d'UFR.

M. le Président ayant demandé des votes distincts sur les conditions d'attribution de l'éméritat et du doctorat *Honoris Causa*, le conseil approuve à l'unanimité toutes les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 14 octobre 2014, à l'exception des dispositions figurant au point intitulé « La mention 'Félicitations du jury' dans la délivrance du doctorat ».

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Convention constitutive du GIP Récia

M. Estay indique que le GIP Récia gère le marché à bons de commande du réseau régional. L'université adhère au GIP Récia afin de connecter, notamment le site de Blois, au réseau de l'université. Cette proposition de convention constitutive modificative du GIP (cf. P. J.) n'a aucune incidence sur l'université.

Le Conseil approuve la convention par 19 voix pour et 1 abstention.

2 – Charte d'usage du système d'information

M. Laury présente la charte d'usage du système d'information (cf. P. J.), qui adapte et met à jour la précédente charte. Il rappelle qu'elle fait partie de la PSSI et doit être connue et appliquée par les utilisateurs.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte d'usage du système d'information.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 4 novembre 2014

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 9.